



## TVA sur travaux d'appartement chez particulier

-----  
Par annek

TVA su travaux: En tant que particulier, j'ai fait faire en juillet 2016 des travaux dans un appartement dont j'ai hérité. Peintures, réfection du plancher, électricité, salle de bain/ plomberie.

Ceci pour le mettre en location debut septembre( Location meublé non professionnel).

J'ai payé 20 % de TVA qu'ils m'ont facturés, et n'ai pas fait attention au moment du règlement, étant polarisé sur le prix des prestations par artisan.Or un assureur venu depuis pour un dégât des eaux, me dit que je ne devais que 10 % de TVA.Comment puis récupérer ce trop payé. Puis-je faire une démarche au tribunal d'instance à l'encontre de l'entreprise au cas où ne demande à l'amiable ne marche pas?J'avais malheureusement signé le devis.

Dans l'attente de vos avis.

Cordialement,

Annek